

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Adoption à l'unanimité par les députés du projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence

S. MBINA  
Libreville/Gabon

**A**U terme de la séance plénière d'HIER et après examen de deux rapports dont celui portant sur le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi 11/90 relative à l'état d'urgence et celui sur le projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence, les députés dont 107 présents ont adopté à l'unanimité le projet portant prorogation de l'état d'urgence pour une durée de quinze (15) jours.

Après l'exposé des motifs jeudi, 23 à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas quant au projet de loi portant certaines dispositions de la loi 11/90 du 16 novembre 1990 relative à l'état d'urgence, les parlementaires, réunis en plénière ont procédé à l'adoption du projet cité en procédure d'urgence.

L'adoption par les parlementaires de ce projet de loi est une réponse à la survenue de la pandémie de Covid-19 à travers le monde et les risques de propagation de celle-ci à l'ensemble de la population gabonaise, a indiqué Erlyne Antonella Ndembet-Damas intervenant pour la circonstance au nom du Premier ministre, chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale.

Il s'agit d'une situation sanitaire mondiale qui a conduit le gouvernement, sous les très hautes instructions du président de la République, à prendre des mesures courageuses se traduisant par une restriction des libertés fondamentales consacrées par la Constitution telles que la liberté d'aller et venir et la liberté de réunion.

En réponse à la sollicitation portant prorogation de la durée de l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée nationale a délibéré et adopté; le président de la République, chef de l'État, promulgue la loi dont la teneur suit. Article 1er : La présente loi, prise en application de l'article 50 de la Constitution et de l'article 4 de la loi num 11/90 du 16 novembre 1990 relative à l'état d'urgence, autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire décrété le 09 avril 2020 par le président de la République.

L'article 2 stipule que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, en vertu de la présente loi, est autorisée pour une durée de quinze (15) jours.

La présente loi adoptée selon la procédure d'urgence, sera enregistrée, publiée et exécutée comme loi de l'État, stipule ladite loi en son article 5.

À l'occasion de la plénière à laquelle prenaient une part active cinq (5) membres du gouvernement, à savoir, Erlyne Antonella Ndembet-Damas de la Justice, Rose Christiane Ossouka Raponda de la Défense Nationale, Max Limoukou de la Santé, Lambert Noël Matha de l'Intérieur et le ministre délégué à l'Économie, Sosthène Ossoungou, les parlementaires ont tenu à savoir davantage sur la mise en application des mesures salutaires prises par le président de la République en vue de soulager les populations marquées par le confinement du Grand

Libreville et autres mesures prises à l'échelle nationale en vue de lutter efficacement contre la propagation du Covid-19 au Gabon.

Jean Bosco Ndzounga, rapporteur de séance et membre de la Commission des Lois, des affaires administratives et des droits de l'Homme a fait lecture du décret numéro 00005/PM portant transmission au Parlement du projet de loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence sanitaire.

En son article 1er, le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 54 de la Constitution, porte transmission au Parlement du projet de loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence sanitaire. Au nom du Premier ministre, chef du gouvernement, le ministre de



Photo: DR

la Justice, Garde des Sceaux, est chargé(e) d'en exposer les motifs et de soutenir la discussion devant les Chambres du Parlement, dispose-t-il (décret).

La pandémie du Covid-19 est l'affaire de tous. Le gouvernement met tout en œuvre pour protéger les po-

pulations et permettre au Gabon de mieux faire face à cette pandémie, a précisé aux élus nationaux, au nom du Premier ministre, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Il faut noter que dès aujourd'hui, le texte devrait être examiné puis adopté par le Sénat.

## Aides sociales : les orientations de Faustin Boukoubi

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**L'**APPEL à la solidarité lancé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour soulager un tant soit peu les personnes vulnérables en cette période de confinement lancé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, a eu un écho favorable auprès de nos compatriotes. Chacun choisissant sa manière d'apporter sa contribution. C'est dans cet esprit que certains ont cru bon de solliciter les députés pour relayer leur initiative d'assistance aux personnes à faibles revenus.

Face à cela, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, a publié, jeudi, un communiqué dans lequel il s'adresse à ses collègues. Il rappelle que les députés ont été parmi les premiers à réagir à l'appel à la solidarité du chef de l'État, en apportant leur contribution personnelle. " Si un citoyen, quel qu'il soit, croit utile de passer par les députés pour exprimer sa solidarité, c'est sûrement en reconnaissance de notre ancrage au sein de la population à qui il voudrait adresser sa contribution", souligne le député de Pana. Et de poursuivre : "Notre rôle doit consister à communi-

quer aux représentants locaux de l'Exécutif, les informations dont nous disposons, afférentes notamment aux familles nécessiteuses. Nos collaborateurs sur place peuvent fournir ces informations aux intéressés. Nous avons évidemment d'autres activités à mener au sein de l'hémicycle et même sur place sur le terrain éventuellement".

Il faut noter que la récente initiative de Noureddin Bongo Valentin en faveur des personnes à faibles revenus, répondant aussi à l'appel du chef de l'Etat, a été saluée par nombre de compatriotes. Cependant, la sollicitation des députés pour distribuer sa contri-



Photo: Sylvain MAGANGA/L'Union

**Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi.**

buton a été plutôt diversement appréciée.

## Entre nous soit dit Philanthropie, altruisme et résilience

SOYONS complaisants, en mettant sur le compte du confinement toutes ces incongruités, qui nous envahissent ces derniers jours. C'est à croire que l'oisiveté et l'ennui ont fini par altérer la sagacité de certains. Nous avons à faire face contre le Covid-19 et dans ce combat, la priorité nous exige et ce, chacun à son niveau, d'être aux côtés de nos compatriotes les plus fragiles.

Ali Bongo Ondimba, à titre personnel a montré la voie, par une contribution très importante. De nombreux compatriotes ont par la suite manifesté de leur générosité, permettant ainsi que le confinement se passe avec moins d'appréhension.

Et voilà, que de manière abrupte et absolument déconcertante, les chantres patentés de la palabre

vaine et de la polémique oiseuse, vont nous servir une aberration bien dans leur genre. Nourredin Bongo Valentin, ose solliciter l'entremise des élus du peuple, afin que ces derniers aillent porter vers ce même peuple, dont ils sont pourtant les représentants, les lots ô combien importants, qu'il leur apporte en témoignage de sa solidarité d'avec tous à travers l'ensemble du territoire national.

Nous nous refusons à croire que le coronavirus ait ôté tout discernement chez ces gens-là. Pourquoi vouloir travestir en querelle artificiellement politique un geste d'une si grande noblesse de cœur ? Ce don de soi et cet esprit de partage sont à louer. Et d'ailleurs, cette belle disposition empreinte d'empathie et d'altruisme sincères ont ravi le plus grand nombre

de nos compatriotes. Si vous nous voulez laudateurs alors, nous l'assumons sans nuance aucune. Nous marquons notre réprobation et condamnons la posture faite d'égoïsme et de narcissisme de ceux-là qui, somme toute, ne disposent d'un pouvoir, que par délégation du peuple. Il n'y a là ni injonction, ni sommation des députés.

Il aurait été plus simple d'ignorer l'enthousiasme et l'empressement, pour ne considérer que l'intérêt supérieur des populations. Magnifions tous les donateurs, pour ces élans de cœur. Et la belle maxime bantoue : le fruit ne tombe jamais loin de l'arbre. Bassé !

Teddy OSSEY\*

\* Chroniqueur